

Conditions générales SARL Fraxinus (Tarzan en France)

Conditions relatives aux services et produits, établies le 4 novembre 2025, version 1.0

Validité

Les devis sont valables pendant un mois à compter de la date d'établissement.

Propriété

Nous effectuons exclusivement des travaux avec la coopération et l'autorisation expresse du propriétaire du bien. Lorsque le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre, il doit avoir donné son autorisation écrite pour les travaux avant que ceux-ci ne soient effectués.

Fin de travail

Nous partons du principe que le donneur d'ordre ou un représentant est présent pendant les travaux et qu'il fait part de ses souhaits avant que nous ayons rangé notre matériel et/ou quitté les lieux. Nous ne revenons pas gratuitement si personne n'était présent pour réceptionner les travaux ou si, a posteriori, d'autres personnes affirment que les travaux n'ont pas été correctement effectués.

Paieement

En acceptant ce devis, vous vous engagez à payer les prix convenus, quel que soit le travail que nous effectuons ou les frais que nous engageons. De notre côté, nous nous engageons à effectuer les travaux tels que mentionnés dans le devis. Aucune des deux parties ne peut modifier les prix a posteriori.

Une fois les travaux terminés, nous vous enverrons une facture. Vous disposez d'un délai standard de 14 jours pour la régler. Si la facture n'est pas payée dans ce délai, nous vous enverrons un seul rappel par WhatsApp, e-mail ou courrier postal. Après le contact personnel ou plusieurs tentatives (au moins 2 rappels de paiement), des rappels avec une majoration de 45 € (hors TVA) pour frais administratifs seront envoyés. Un nouveau rappel sera envoyé toutes les deux semaines, pour lequel de nouveaux frais administratifs s'appliqueront.

Qu'attend-on du client ?

- Qu'il pense à sa sécurité et à celle de son personnel, de ses enfants et de ses visiteurs. C'est pourquoi nous vous demandons de rester à l'écart pendant les travaux !
- Que le client se soit informé de la réglementation municipale relative aux travaux et qu'il soit en possession des éventuels permis nécessaires.
- Que les éventuelles demandes (spéciales) du client soient communiquées au plus tôt à l'arboriculteur.
- Que si les travaux ont lieu dans un rayon de 3 mètres de la limite de la propriété, les voisins soient informés du lieu, de l'heure et de la nature des travaux qui vont être effectués.
- Que la voie d'accès et de sortie (la voie pour l'acheminement du matériel et l'évacuation des déchets) soit libre de tout obstacle.
- Que le client enlève lui-même les objets (tels que les clôtures de jardin, les lampes, les lumières, les tables, les chaises, les nichoirs, les plantes de jardin qui ne doivent pas être endommagées, etc.) qui se trouvent sous ou à proximité de l'arbre.

Responsabilité

SARL Fraxinus (Tarzan en France) est une entreprise professionnelle assurée contre les dommages causés à des tiers. Sont toutefois exclus :

- A) Les dommages causés aux plantes de jardin ou à la pelouse par la chute de branches ou de troncs ;
- B) Les dommages causés à la peinture
- C) Les dommages causés à des éléments non visibles et inconnus de l'arboriculteur (conduites/câbles souterrains, etc.)
- D) Les dommages à l'intérieur de la maison et les dommages aux portes, aux montants de porte, aux fenêtres et aux cadres de fenêtre si l'arboriculteur doit

pénétrer dans ces espaces ou les traverser pour effectuer les travaux (par exemple, pour acheminer ou évacuer du matériel/des déchets ou pour acheminer ou évacuer du matériel ou des employés). Ou lorsque certains espaces sont pénétrés à l'invitation du client ou de ses proches (par exemple, faire une pause dans la cuisine/le salon à l'invitation du client).

E) Dommages aux véhicules (il est souvent préférable de les garer plus loin pendant les travaux).

F) Dans le cas de travaux de plantation ou de transplantation*, SARL Fraxinus (Tarzan en France) n'est pas responsable des frais de replantation si l'arbre planté ou transplanté par SARL Fraxinus (Tarzan en France) n'a pas pris racine. Cette exclusion ne préjuge en rien des qualités de plantation ou de transplantation de SARL Fraxinus (Tarzan en France). Cette exclusion a été mise en place car SARL Fraxinus (Tarzan en France) n'a pas pu vérifier a posteriori si le client avait suffisamment entretenu (arrosé) les arbres plantés ou transplantés par SARL Fraxinus (Tarzan en France).

G) Nous ne pouvons être tenus responsables des dommages résultant de notre travail (conseil) pour un montant supérieur à cinq fois le montant de la facture des travaux concernés.

H) Dommages non couverts par notre assurance responsabilité civile professionnelle ou supérieurs au montant maximal à verser.

I) Dans le cas d'arbres que nous devons abattre ou élaguer parce qu'ils ont été attaqués sur ou contre un objet, nous ne sommes pas responsables des dommages causés à cet objet.

Travaux supplémentaires

Si des travaux non prévus dans le devis doivent être effectués, ceux-ci sont considérés comme des travaux supplémentaires. Les travaux supplémentaires sont facturés à notre tarif horaire. Cela vaut également pour les accords verbaux qui ne figurent pas dans le devis. Les tarifs horaires actuels sont les suivants :

- o Travaux en sol : 45,00 € par heure hors TVA ;
- o Travaux en hauteur : 50,00 € par heure hors TVA ;
- o Travaux administratifs : 45,00 € par heure hors TVA.

Si les travaux sont interrompus par le client, la législation, les autorités publiques ou des causes externes dont la SARL Fraxinus (Tarzan en France) n'est pas responsable, les frais supplémentaires seront facturés au client.